

TARIFS transport non-urgent par AMBULANCE de ou vers des prestataires de soins de santé

Flandre

Tarif Standard Mutas (transport en série inclus)	Forfait de départ 1 à 10 km	par course	137,74
	11-30 km	par km	2,03
	>30 km	par km	1,62

Suppléments :

Dimanche et jours fériés	<p>Pour les transports le dimanche et les jours fériés un supplément unique de 50,64 € par dossier peut être facturé.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse.</p>
Heures irrégulières	<p>Pour les transports pendant les jours ouvrables entre 20:00 heures et 06:00 heures un supplément unique de 50,64 € par dossier peut être facturé. L'heure de prise en charge prévue du patient détermine si ce supplément est d'application.</p> <p>Pas de suppléments pour les transports dans le cadre de chimiothérapie, radiothérapie et de dialyse.</p>
Frais d'attente	<p>Les frais d'attente ne sont pas prévus. Le transporteur n'est pas censé d'attendre la fin d'un examen ou d'une thérapie.</p>
Oxygène	<p>Pour un transport avec continuation d'une thérapie d'oxygène déjà opérationnelle, à la demande de Mutas, un supplément forfaitaire de 15,19€ peut être facturé.</p>
Biens de consommation	<p>Aucun frais supplémentaire ne peut être chargé pour des biens de consommation (p.ex. gants à jeter, draps, ...).</p>

Le bon de commande de Mutas doit indiquer si un supplément est à charge de la mutualité ou le patient.

Remarques :

Forfait de départ	<p>Le forfait de départ comprend un nombre maximal de kilomètres. Le montant de facturation ne sera donc jamais inférieur à ce montant.</p>
Annulation tardive	<p>Annulation tardive : on parle d'une annulation tardive si la course est annulée 2 heures avant le rendez-vous.</p> <p>Le transporteur peut facturer 1X le montant du forfait (course unique !) du transport annulé, à la personne ou le responsable de cette annulation tardive. Les annulations de plus de 2 heures avant le rendez-vous ne peuvent pas être facturées.</p>
Annulation sur place, course inutile	<p>Une course inutile : on parle d'une annulation inutile si la course est annulée moins de 30 minutes avant le rendez-vous. Ceci à condition que le transporteur peut démontrer par le registre des transports ou les données « track & trace » qu'il a commencé le transport.</p> <p>Ces informations doivent être communiquées au plus tard 2 semaines après la course.</p> <p>Le transporteur peut facturer 1X le montant total (course unique) de la course annulée, à la personne ou l'instance responsable pour l'annulation ou course inutile, avec un maximum de 202,56 €.</p>